



Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2014

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué le vingt-huit novembre deux mille quatorze s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : CASERTA Carole, SCHNEYDER Laëtitia, BERARD Jacky, BERMOND Gilbert, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SERRI Jean, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absents représentés : FABRE Nancy (pouvoir donné à Baptiste VIALET), Sylvain KORTZ (pouvoir donné à Laëtitia SCHNEYDER).

Secrétaire de séance : Alain PASCAL.

La séance est ouverte à 14H

1 - Mise en place des astreintes (employé communal)

Ayant reçu un avis favorable du comité technique paritaire du Centre de Gestion 05 le 29 septembre 2014 au projet d'astreinte pour l'employé technique M. Bouteille Patrice, nous devons délibérer ce jour pour adopter sa mise en place au sein de la commune.

Décision adoptée.

2 - Conventions d'assistance avec IT 05

Le Maire informe le conseil qu'il a demandé à IT 05 (ingénierie territoriale des Hautes-Alpes) une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection du mur du cimetière. Nous devons entériner l'approbation de cette convention pour un montant de 824 € (forfait).

Il en va de même pour le Pont de Vaunières pour un montant de 1 984 €.

Les deux conventions sont adoptées.

3 - Décision Modificative

Pour effectuer le règlement des factures concernant les différentes études de Natura 2000 en fonctionnement pour la fin d'année, nous devons effectuer les virements de crédit suivants :

Chapitre 65	Art. 6574	- 6 200 €
Chapitre 022	Art. 022	- 19 000 €
Chapitre 011	Art. 6288	+ 25 200 €

Décision adoptée.

4 - Branchements Eau Montama Haut

Dans le courant de l'année 2014 deux nouveaux branchements d'eau sur le réseau de la commune ont été effectués par M. Maurice Pourchier et M. Philippe Pargade. Les travaux ont été réalisés par un entrepreneur et ont été suivis par l'employé communal, M. Jean-Pierre Blache.

Selon la délibération du 29 mars 2007, une participation de 381 € par branchement sera réclamée à Messieurs Pourchier M. et Pargade P.

5 - Sanitaires « Aire de repos du Haut-Buëch »

Suite à de diverses plaintes concernant l'entretien des sanitaires de l'aire de repos du Haut-Buëch, le Maire propose au conseil la fermeture de ceux-ci.

Le Maire rappelle qu'aucune obligation n'est faite à une municipalité d'installer des toilettes publiques, et qu'un WC public ancien mais en parfait état existe au Centre du Village, que les touristes peuvent parfaitement utiliser nuit et jour.

Décision adoptée.

6 - Redevance Electricité

Le montant maximum de cette redevance est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population de la commune.

La redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, est de 194,74 euros pour 2014.

Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement, pour ces communes :

- conformément à l'article L 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui prévoit que le montant de redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche.
- est donc égal à **195 euros au titre de l'année 2014.**

7 - Snack LES GLACIERES

Un nouveau bail commercial est proposé à M. Claude Pugnet, gérant du Snack LES GLACIERES à compter du 1er janvier 2015 pour un loyer annuel d'un montant de 900 € comprenant le bâti et la terrasse attenante sis sur le domaine public.

Décision adoptée.

Point d'information :

Site internet officiel de la commune : www.saintjulienbeauchene.com

Séance levée à 15h55